



**Avis d'attribution des contrats d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime suite aux procédures de mise en concurrence, en application des dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).**

**Nom et adresse de l'établissement gestionnaire :**

Métropole Aix-Marseille-Provence  
Direction Développement des Ports de Plaisance  
Le Pharo 58, boulevard Charles-Livon  
13007 MARSEILLE

**Objet du (des) contrat(s) :**

Occupation et/ou exploitation de poste(s) à flot (PAF), plan(s) d'eau (PE) et/ou terre-plein(s) (TP) avec activité économique suite aux procédures de mise en concurrence, en application des dispositions prévues aux articles L.2122-1-1 et suivants du CGPPP. La Métropole Aix-Marseille-Provence délivre aux occupants énumérés ci-dessous une AOT d'une durée de cinq (5) ans sur le port du **Frioul**.

**Référence de la procédure et Bénéficiaire(s) du contrat, Objet du contrat et Consistance d'occupation.**

MEC25-2024-FR : La société CALANQUES EVASION pour l'exercice de l'activité « Pratique de sports et de loisirs nautiques à l'exclusion de tout véhicule et engin à moteur ou à batterie ». 1TPB, 1 TPNB.

MEC26-2024-FR : La société ISHUA GROUP pour l'exercice de l'activité « Location et gestion de voiliers ». 1 PE, 1 TPB, 1 TPNB.

**Date de publication et durée de la publicité :**

18/08/2025 pour une durée de 30 jours.